

Pour en savoir plus sur l'ouvrage suivant :

CO-PSY - UN MÉTIER POUR L'AVENIR PAR CATHERINE REMERMIER, COORD

Sur cette page : | [sommaire](#) | [introduction](#) | [auteurs](#) |

Sommaire

Introduction

Le métier et les évolutions du système éducatif - *C. Remermier*

Une identité consensuelle ?

- ▶ Le mythe de l'âge d'or - *C. Remermier*
- ▶ L'orientation dans l'histoire et le changement social - *P. Roche*
- ▶ D'une orientation diagnostique à une orientation scolaire - *R. Ouvrier-Bonnaz*
- ▶ Psychologie de l'éducation ; histoire d'une revendication - *H. Facy*

Questions de modèles

- ▶ Quels modèles pour le développement du sujet ? - *C. Remermier*
- ▶ Perspectives temporelles et sociales en psychologie de l'éducation - *D. Regnier*
- ▶ Les Co-psy et les champs de la psychologie - *D. Lemercier-Kuhn*
- ▶ Enseignements de l'analyse psychologique du travail - *Y. Clot*
- ▶ L'expérience scolaire entre activité et subjectivité - *J.Y. Rochex*

Pistes pour la pratique

- ▶ Qu'est-ce qui pousse à travailler en 4ème ? - *S. Boniface*
 - ▶ De la découverte des activités professionnelles à l'élaboration de soi - *C. Remermier*
 - ▶ Apprendre au lycée - *P. Raynaud*
 - ▶ Le travail au lycée. Point de vue d'élèves de seconde - *F. Pages*
 - ▶ Homo Faber, Homo Sapiens : pratique en lycée professionnel - *J. Lemoigne*
 - ▶ Orientation et SES : quels rapprochements ? - *R. Ouvrier-Bourrac*
 - ▶ L'entretien familial - *C. Combase*
 - ▶ Co-Psy en maison d'arrêt - *M.A. Monnier*
 - ▶ Un CIO pour jeunes handicapés physiques - *E. Pichot*
 - ▶ Orienter un adulte au CIO - *S. Boniface*
- Pratiques et déontologie
- ▶ Responsabilités professionnelles - *H. Facy*
 - ▶ Code de déontologie

Introduction

Les Conseillers d'orientation- psychologues face aux évolutions du système éducatif

Le système éducatif a été le théâtre de bouleversements profonds et extrêmement rapides durant ces 50 dernières années. Ceux-ci ont considérablement modifié les attentes de la société vis à vis de son Ecole, le rapport aux Etudes, et les modes de régulation des politiques éducatives.

A. Les évolutions

Ces transformations ont en premier lieu concerné la liaison entre appareil productif et appareil éducatif.

Les années 60 aux années 75, le système de formation devait fournir à l'Economie les flux de main d'œuvre nécessaire. Des besoins massifs en professionnels qualifiés de l'après - guerre, on est passé à la nécessité de former rapidement des techniciens et techniciens supérieurs pour faire face aux exigences de la première révolution technologique. C'est pour répondre à ces besoins que la prolongation de la scolarité obligatoire, puis la massification du collège furent décidées. La circulation des flux d'élèves dans l'appareil de formation était, étroitement lié aux taux de sortie par niveau de qualification fixée par le plan codifié par les procédures d'orientation. Celle-ci attribuait jusqu'en 73 tout le pouvoir à l'institution scolaire dans la détermination des destins scolaires, puis par l'adoption des nouvelles procédures, instaura un droit d'appel pour les familles. La régulation était donc extrêmement centralisée, explicite et identique sur tout le territoire.

Ce qui était attendu des conseillers d'orientation relevait de l'expertise par rapport à des aptitudes non décelables scolairement, auprès de certains publics que leur origine sociale ne destinait pas à poursuivre des études.

A partir des années 75, la crise économique qui se déclare va faire voler en éclats, toutes les certitudes des planificateurs. Les centres de décision se déplacent du national vers le local, du centre vers la périphérie. Ne sachant pas ce que seront les possibilités d'emploi à 5 ou à 10 ans, on a bien du mal à anticiper les besoins de formation. Mais les développements technologiques de la deuxième génération envahissant les entreprises, laissent présager des besoins en personnels mieux formés, adaptables et mobiles. L'appareil de formation apparaît non seulement comme un moyen de réguler le chômage des jeunes, en les gardant plus longtemps à l'Ecole, mais également comme un investissement à long terme permettant d'élever globalement le niveau de formation de toute une génération afin de lui permettre de saisir toutes les opportunités d'emploi, le moment venu.

Le slogan des 80% d'une classe d'âge au niveau du bac va se traduire par des mesures structurelles (création du bac pro en 85) par des mesures de régulation (suppression de la voix prépondérante des conseils de classe pour le passage en classe supérieure en 6e, 4e et 1ère, par des incitations fortes pour augmenter les taux de passage en 2nde. La logique du projet va se répandre à tous les échelons du système, justifiant les dotations différenciées en moyens d'enseignement. Désormais ils ne sont plus identiques d'un établissement à l'autre, et un même établissement ne fait pas l'objet de la même répartition selon les priorités retenues.

C'est dans ce contexte que le projet personnel d'orientation fait son entrée dans les collèges et les lycées. Sa préparation devient une mission de l'Ecole. Elle est confiée à l'ensemble de l'Equipe éducative par la loi d'orientation de 1989. Elle s'affirme par le droit au Conseil et à l'information mais ne spécifie nullement l'apport particulier des conseillers d'orientation-psychologues, notamment du point de vue de l'éclairage psychologique qu'ils peuvent apporter dans cette élaboration. C'est surtout sur le versant de la coordination des actions et de l'aide aux équipes que leur intervention est attendue.

A partir des années 90, cette logique de responsabilisation individuelle dans la détermination des parcours de formation va considérablement se développer, correspondant également à une forme de désengagement de l'Etat, par rapport à sa mission d'éducation. Si les 80% d'une classe d'âge au niveau du bac n'ont pas été atteints un seuil malgré tout a été franchi puisque 64% d'une classe d'âge obtient aujourd'hui un baccalauréat. C'est 2 fois plus qu'il y a 50 ans ! Cette élévation du niveau global de formation de la jeunesse, s'est surtout réalisée grâce aux voies technologiques et professionnelles dont la diversification a permis à des élèves plus nombreux d'entrer dans un rapport positif aux études.

Mais elle ne s'est pas accompagnée des changements notamment en termes de culture à transmettre, de méthodes pédagogiques à inventer et de moyens supplémentaires à attribuer pour faire face à cette scolarisation de masse ; aujourd'hui la démocratisation piétine, des dysfonctionnements apparaissent dans la gestion des classes et des établissements. Les phénomènes de violence et d'incivilité font trop souvent la Une des médias.

Des voix s'élèvent donc désormais pour mettre en doute l'efficacité de l'investissement éducatif et les limites du processus de prolongation de la scolarité. La commission de Bruxelles s'est intéressée aux questions éducatives selon une logique très « économiste ». Le rapport Reiffers (1997) assigne 3 fonctions prioritaires pour l'éducation :

- ▶ développer l'autonomie des personnes,
- ▶ maintenir leur possibilité d'insertion sociale,
- ▶ augmenter leurs capacités professionnelles.

Mais la définition de l'enseignement démocratique proposée dans ce même rapport se traduit surtout par la garantie donnée à tout jeune européen de disposer d'un socle de compétence de base reconnue à la fin de la scolarité obligatoire !

Pourtant tout indique que les exigences économiques et sociales appelleront dans les années à venir des qualifications complexes, diversifiées, des capacités d'innovation et d'anticipation plus élevées encore qu'aujourd'hui. Le développement de l'Economie de la connaissance, la place de l'innovation dans la compétitivité économique est aujourd'hui au centre de tous les débats économiques. De plus, la nécessité de remplacer dès 2005 les « retraités du baby boom », va se combiner avec l'apparition de nouveaux besoins entraînés par la généralisation des nouvelles technologie de l'information et de la communication dans la production et les services.

Or, loin de conclure à la nécessité de donner un nouvel élan à la démocratisation, les responsables politiques semblent plutôt adopter une conception de l'éducation comme moyen de régulation économique et sociale. Ainsi les travaux du XI^e plan s'inspirent-ils de cette logique de « l'employabilité » pour proposer, sous couvert de nouvelles garanties pour les personnes, l'octroi d'un capital de formation que chaque jeune recevrait à sa naissance et devrait gérer tout au long de sa vie. Si l'on ne peut qu'être d'accord avec un système qui permet la reprise d'études à différents moments d'une vie, comment ne pas être opposé à une application qui consisterait à limiter les ambitions éducatives pour toute une fraction de la jeunesse ? Ainsi certains espèrent-ils peut-être que sous le prétexte d'un droit ouvert de tirage sur un hypothétique capital-formation, les jeunes de milieu populaire accepteraient plus facilement de restreindre leurs ambitions scolaires dans l'immédiat. Le bilan actuel de la formation continue dispensée par les entreprises bénéficie essentiellement aux cadres et techniciens, ceci laisse songeur sur la réalité d'un tel droit, et sur la possibilité de sa gestion libre et autonome.

Les tentatives du précédent Ministre de l'Education Nationale, pour la détermination de savoirs fondamentaux et de compétences de base, depuis l'école élémentaire, et d'une définition des programmes en termes de noyaux centraux articulés avec des parties modulables à négocier localement, s'inscrivaient complètement dans cette logique.

Elles ont pour l'instant été mises en sommeil, mais ne sont pas pour autant abandonnées. Dans ce contexte, on peut dire que l'orientation s'est en quelque sorte « pédagogisée ». L'Education à l'orientation décidée par F. Bayrou en 1993 a fait l'objet de circulaire d'application, en 1996, précisant son cadre et son contenu. Elle est confiée aux enseignants et depuis l'adoption des mesures pour le collège 2000 fait explicitement partie des thèmes à aborder pendant l'heure de vie de classe en 3^e.

Si la collaboration des Conseillers d'orientation- psychologues est requise, c'est encore une fois plutôt à titre d'expert en matière d'information sur les formations et les professions. Il est clair que la mise en œuvre d'une orientation tout au long de la vie, telle que la Commission de Bruxelles la conçoit risquerait de transformer les conseillers d'orientation -psychologues en « courtier en orientation » chargés d'aider les personnes à s'y retrouver dans l'offre mondiale de formation. Ceci correspondrait à une évolution non négligeable de la conception même du métier.

Le deuxième axe de transformation du système éducatif est centré sur les modes de gestion des politiques éducatives.

La déconcentration, l'autonomie grandissante laissées aux établissements, a, au départ surtout concerné la délégation des moyens, mais porte aujourd'hui sur les parcours et les structures. L'attribution différentielle des moyens en fonction de critères académiques a fait naître de grandes différences entre les établissements : disparité dans le volume horaire attribué à chaque discipline, dans les modes de traitement des difficultés des élèves, dans la prise en charge des problèmes de comportement par création ou non de structures internes, dans la mise en place de parcours diversifiés, l'offre de certaines options etc.

On assiste donc, d'un côté à la stigmatisation des filières, à la réaffirmation du collège unique, et de l'éducation comme priorité nationale, et de l'autre au développement sauvage d'un territorialisme qui place les établissements en concurrence et favorise la déssectorisation.

La montée de la « société des individus » a permis la prise en compte légitime de la personne dans sa globalité, mais également le développement de l'individualisme, et le transfert des responsabilités du niveau collectif au plan individuel. C'est donc sur les familles, sur les jeunes que reposent aujourd'hui la charge du choix entre des offres de formation en apparence identiques, mais en réalité très différenciées quant aux chances réelles d'accès aux meilleurs niveaux de formation et de qualification.

C'est dans ce contexte qu'il faut interpréter le malaise grandissant éprouvé à l'égard de l'orientation. Il traduit le sentiment des élèves et des parents de ne pas avoir toutes les cartes en main. L'adoption du concept de capital de formation accentuerait encore un peu plus cette logique libérale, faisant reposer sur chaque individu la gestion de son niveau de formation et de qualification et le maintien de son employabilité, sans en donner, à tous, les moyens. C'est dans cet accompagnement pouvant prendre la forme des bilans ponctuels d'orientation au sortir du cursus scolaire et au-delà que pourrait résider l'apport des conseillers d'orientation-psychologues.

Les évolutions, qui viennent d'être tracées à grand trait, soulignent un certain nombre de contradictions entre les attentes des jeunes et des familles, les besoins prévisibles de l'économie et les orientations recommandées par les experts européens.

B. Les attentes des jeunes et des familles

Ces attentes sont de deux types :

Les premières sont centrées sur la réussite scolaire

Les parents, les élèves confrontés à l'échec ou à des difficultés ponctuelles sont très souvent démunis. Ils voudraient comprendre ce qui ne va pas, l'origine des blocages, les raisons d'une démobilité scolaire ou d'un surinvestissement excessif d'un manque ou d'un excès de confiance en soi. Les enseignants se posent souvent les mêmes questions. En effet, au-delà de la quantité de travail, ou de la méthode plus ou moins « adaptée », les secrets de la réussite sont souvent beaucoup plus obscurs, à rechercher dans les ressorts de mobilisation personnelle, dans l'histoire singulière de chacun. Le rapport aux apprentissages, aux études, à l'avenir, les expériences précédentes, les relations avec les autres y jouent un rôle déterminant. Comment résoudre des problèmes de cette ampleur sans une prise en charge individualisée par des personnels très qualifiés et sans un travail en équipe régulier ?

Le second type d'attentes porte sur les parcours

L'opacité actuelle tient autant au brouillage introduit par les réformes successives au lycée qu'à la volonté de faire traiter par le local toutes les difficultés liées à l'hétérogénéité des élèves et à la diversité des situations éducatives. Chaque établissement développe donc des stratégies particulières, qui viennent se superposer au discours d'unicité et d'égalité des chances. Ceci accroît de la part des parents des demandes d'informations précises et fiables, mais alimente également le sentiment de ne pas être détenteur de tous les codes, de toutes les clés pour une bonne orientation. Les parents des couches moyennes dans ce contexte de consumérisme scolaire se lancent dans la recherche éperdue de la meilleure école, de la meilleure classe, des meilleures options, conditions indispensables selon eux d'une insertion réussie. La paralysie administrative face aux stratégies de contournement de la sectorisation voire leur encouragement dans la dernière période ne peut que renforcer ces attitudes, dont bien entendu, les enfants d'origine populaire font toujours les frais.

C. Les problématiques adolescentes aujourd'hui

L'augmentation des tensions dans l'institution scolaire, rend indispensable un véritable travail de prévention des difficultés. On sait que dans de nombreux cas, les problèmes de violence, d'incivilité, de conflits dans l'enceinte de l'école surviennent après les premiers décrochages scolaires. Le processus s'accélère d'autant plus aujourd'hui que l'affichage des particularismes, la valorisation des différences ne s'arrêtent pas aux portes du collège ou du lycée, mais sont autant de manifestations exacerbées d'une recherche ou d'une revendication identitaires.

C'est ce climat qui oblige les enseignants dans bon nombre d'établissements, à réinstaller le contexte de classe, tous les jours, parfois à toutes les heures de cours, sans parfois réussir à mettre à distance toutes ces tensions et à installer un rapport pertinent aux apprentissages.

La compréhension de ce qui se joue sur la scène scolaire s'est énormément compliquée dans le contexte économique, social et éducatif actuel. Elle ne va pas de soi pour les enseignants et justifie pleinement la demande réitérée de temps de concertation et d'interventions de professionnels qualifiés pour l'éclairer. Face aux problèmes de violence et de comportement, il est clair que le ministère de l'éducation nationale a fait le choix de l'éducatif ou du médico-social. L'augmentation de l'encadrement en termes de nombre d'adultes présents dans les établissements est censée compenser la « démission des parents et l'absence de repères des jeunes ». Plusieurs voix se sont d'ailleurs élevées pour alerter sur les risques de stigmatisation du public des « banlieues » comme de « nouveaux barbares » qu'il conviendrait avant toutes choses de pacifier et de contrôler. A contrario les mesures prises par S. Royal, pour faire du collège, « La Maison » permettant l'accueil, la convivialité, l'expression juvénile entre les temps rébarbatifs consacrés aux apprentissages, pourraient être considérées comme relevant essentiellement de ce souci de socialisation. Poussée à l'extrême, cette conception pourrait alimenter la thèse de trop de scolarité pour expliquer les désordres actuels. Certains adolescents seraient incapables (cognitivement, affectivement) de supporter la prolongation actuelle de la scolarité, jugés trop abstraite, trop éloignée de leurs conditions de vie réelles.

S'il y a effectivement beaucoup à dire sur les programmes scolaires, une telle argumentation reviendrait à légitimer une Ecole à deux vitesses et à limiter les ambitions et les exigences pour les jeunes de certains milieux. Elle conduirait à prendre partie en faveur de la socialisation dans un faux débat qui viserait à l'apposer aux apprentissages conçus comme empilement de connaissances et référés uniquement à leur dimension cognitive.

Le deuxième grand volet de problèmes rencontrés concerne la démobilité scolaire, l'absentéisme, le « mal être » des adolescents. Jusqu'à présent, ils ont surtout été appréhendés sous l'angle médical. Ces

manifestations, présentées comme des caractéristiques de l'adolescence, que l'opinion commune assimile à une crise, devraient donc être abordées du point de vue de la santé mentale. Médecins, infirmiers, pédopsychiatres, voire infirmiers psychiatriques relevant de services hospitaliers ou d'associations sont donc invités à entrer dans l'Ecole pour y aborder ces questions avec les enseignants, dans certains cas pour y effectuer des suivis auprès des élèves. Un rapport publié en mars 2000 par le Haut Comité de la Santé publique, ignore complètement le rôle des psychologues de l'Education Nationale et préconise de former le personnel médico-social pour ce type d'intervention.

S'il ne s'agit pas ici de mettre en doute la compétence de ces structures, il apparaît nécessaire de faire la part de ce qui peut se traiter dans l'Ecole et de ce qui doit nécessairement se dérouler hors de l'institution. De plus, les problèmes évoqués sont d'emblée positionnés comme des désordres pathologiques, liés à la personnalité de l'adolescent et non comme les premiers signes du décrochage scolaire, comme l'expression d'un doute angoissant sur ses propres capacités, voire comme une immense déception devant l'avenir qui est perçu comme fermé ou prescrit.

Bien évidemment tous les problèmes psychologiques des adolescents, ne sont pas dus à des difficultés scolaires. La sexualité naissante, les rapports aux pairs, la renégociation des rapports avec les parents constituent sans nul doute, des motifs puissants de conflits potentiels et de bouleversements psychologiques. Mais plusieurs rapports sur la Santé mentale des adolescents soulignent l'importance des événements scolaires comme déclencheurs des phénomènes dépressifs ou des conduites à risques. La prise en compte de cette souffrance à l'Ecole est indispensable mais ne pas la reconnaître dans sa complexité ou considérer que l'oreille d'un adulte, quel qu'il soit, au sein de l'institution scolaire, pourra suffire à la calmer revient nécessairement à minorer la nécessité des actions de prévention. Rien d'étonnant alors, si l'on ne cesse d'osciller entre une écoute banalisée et non spécialisée et une médicalisation outrancière.

Le 3e sujet de préoccupation des jeunes et des familles porte, on l'a vu sur la complexification des parcours de formation et le manque de lisibilité lié pour une part à l'autonomie des établissements. Les différences explicites et implicites entre les offres de formation, la mise en place de structures destinées à gérer à l'interne l'hétérogénéité des élèves alors que le discours officiel stigmatise les filières, la mise en concurrence des établissements sur le marché de la formation, tout cela place les familles devant la nécessité d'effectuer les « bons choix » en ayant pour certains la très forte impression de ne pas en détenir les clés.

Ceci explique selon nous le malaise grandissant par rapport aux choix d'orientation dans un système où le collège s'affiche comme « unique », où les choix d'options de seconde sont affirmées comme réversibles, où les filières professionnelles conduisent au baccalauréat. Tout se passe comme si une proposition croissante de la population avait le sentiment que la partie était biaisée et se jouait selon un système de doubles règles.

L'institution scolaire a pris ce malaise au sérieux en instituant depuis 1996, l'Education à l'orientation dans les collèges et les lycées. Il s'agit d'amener chaque élève à acquérir les connaissances et les habiletés lui permettant le moment venu de faire « des choix éclairés et réalistes ». Ayant reçu l'éducation « ad hoc », chaque jeune sera donc en mesure de « gérer » son propre parcours tant en formation initiale qu'en formation continue.

On retrouve cette inspiration dans les programmes européens d'éducation et d'orientation tout au long de la vie. Il n'est attendu des Conseillers d'orientation -psychologues dans ce cadre, qu'une expertise pour former les équipes d'enseignants, aider au pilotage des actions à mettre en œuvre et éventuellement procéder à des bilans ponctuels.

Or, on connaît les dérives auxquelles ont conduit l'application de programmes d'éducation aux choix instrumentalisés par des méthodes clés en main. Sous couvert de choix réalistes, les élèves d'origine populaire ont davantage tendance, à niveau scolaire égal à choisir des filières professionnelles courtes tandis que leurs camarades de milieu plus favorisé persistent dans leur volonté d'accéder à des filières générales longues. L'intériorisation très précoce d'un principe de réalisme ne va pas dans le sens d'une démocratisation de l'accès aux études, mais renforce semble t-il plutôt les déterminants sociaux.

Eléments pour une problématique

Curieusement alors que l'aide à l'orientation s'individualise de plus en plus, on pourrait dire qu'elle perd de sa visibilité et se dissout de plus en plus dans le pédagogique et le structurel. Si l'on se réfère aux procédures d'orientation des années 1970, on mesure l'écart avec la conception actuelle. A cette époque, l'orientation était conçue comme un des leviers des transformations éducatives et au-delà de la régulation des flux d'entrée sur le marché du travail.

On observe, depuis la loi de 1989, à la fois un affichage important de la décision des acteurs (« orientation choisie et non subie ») mais en même temps un fonctionnement de plus en plus local et implicite de la gestion des parcours en fonction de l'offre de formation, des politiques d'établissements, des politiques régionales etc.

La spécificité de l'intervention des conseillers d'orientation-psychologues semble être d'autant moins reconnue que l'affirmation du caractère personnel des décisions augmente, ce qui n'est pas le moindre des paradoxes ! Comme on l'a vu les attentes des adolescents, des parents, des enseignants concernent la compréhension des difficultés, l'analyse des situations éducatives, l'aide à l'appropriation de l'information sur les formations et les professions, la régulation des groupes, et le développement psychologique et social.

Or, sur l'ensemble de ces dimensions, la reconnaissance de l'apport des Conseillers d'orientation-psychologues pourrait sembler précieuses, mais les orientations actuelles ne vont pas dans ce sens.

D. Les contradictions du système

Le premier niveau de contradiction tient au manque de transparence des finalités assignées à la politique éducative. D'un côté les milieux libéraux, les experts européens doutent de l'efficacité d'un investissement éducatif supplémentaire, préférant consacrer des fonds aux mesures d'accompagnement social des « à-coups » de l'économie. Les économistes placent la connaissance et l'innovation au cœur du développement, les entreprises mettent en place de nouvelles formes d'organisation du travail qui exigent beaucoup plus d'initiatives d'engagement personnel de leurs salariés quel que soit leur niveau de qualification. Pour le moment c'est dans la recherche d'un accès individualisé à la connaissance par le biais des multimédias, que les décideurs espèrent résoudre cette contradiction. Toutefois l'expérience montre que ce sont ceux qui ont déjà le niveau de formation le plus élevé qui profitent le mieux de ce type de système. D'autre part, la situation d'enseignement dans le cadre d'une classe, peut-elle se résoudre pour des adolescents à la distribution de connaissances ? L'expérience des enseignants démontre tous les jours le contraire.

Le second type de contradictions réside dans les tensions qui pèsent aujourd'hui sur l'Ecole. Le collège, le lycée sont aujourd'hui pour la quasi-totalité d'une classe d'âge, un passage obligé dont il faut sortir par le haut. Toutes les statistiques montrent en effet que le niveau de diplôme reste encore la meilleure protection contre le chômage. Mais les médias en relayant les critiques de tous bords à l'égard de l'Ecole - son inadaptation, son incapacité à préparer valablement les jeunes à la vie active, son savoir et ses méthodes « dépassés », la rigidité de ses enseignants - sèment le doute sur l'utilité d'un engagement personnel dans les études particulièrement pour ceux qui en mesurent le plus les coûts d'un point de vue psychologique. Le diplôme apparaît pour tous aujourd'hui comme une condition nécessaire mais non suffisante puisqu'il doit de plus en plus être complété par des compétences et une expérience, dont l'accès dépend souvent étroitement du capital, culturel et social possédé par la famille.

Le troisième niveau de contradictions s'exprime au travers des « malentendus » qui entourent la réussite au collège, et surtout au lycée. La massification, les modes de passage d'un niveau de classe à l'autre, ont favorisé le développement d'une logique de l'utilitaire au sein de l'Ecole. Depuis les travaux de l'équipe d'Escol de Paris 8, on sait combien la question du « passage », occulte surtout pour les jeunes d'origine populaire, la question de l'appropriation des savoirs, des exigences intellectuelles requises, et de l'investissement subjectif indispensables à la réussite. Le dévoilement de ces malentendus correspond ainsi que le dit JY. Rochex, à une véritable « effraction psychique » qui laisse les jeunes complètement démunis et peut se traduire par du ressentiment voire de la violence.

D'autant que contrairement à ce que l'opinion commune véhicule, les exigences scolaires se sont complexifiées. Non seulement, l'Ecole ne se contente plus de répétition mais elle attend de la réflexion, de l'esprit critique, de la distanciation. Or elle ne consacre plus, du fait des réductions horaires, un temps suffisant à l'apprentissage des processus de raisonnement, d'expérimentation et d'argumentation. Tout se passe, ainsi que le montre S. Joshua, comme si l'Institution scolaire se focalisait sur le résultat final toujours plus exigeant, sans prendre la peine d'entraîner les élèves à l'appropriation précise des étapes intermédiaires.

Sous couvert d'accès à l'autonomie et de développement de l'esprit critique, on assiste en fait, à un désengagement de l'Ecole dans la prise en charge qualifiée des difficultés d'apprentissage des élèves. Ainsi « des exigences nouvelles et plus difficiles d'accès se combinent à un moindre soutien, à une responsabilité plus faible de l'institution ». (Joshua 1999)

Le quatrième niveau de contradiction concerne le rôle de l'Ecole dans la formation des futurs citoyens et la transmission des valeurs. Face à la montée de l'individualisme au discrédit dont sont l'objet les idéaux collectifs, l'Ecole est censée être le dernier sanctuaire des valeurs de la République. Mais comment faire abstraction de ce qui se passe au dehors, de la fracture sociale béante, des inégalités criantes ? Comment

préparer valablement à la société de demain, une génération marquée par ce contexte économique et social, écartelée entre ses particularismes et sa recherche d'identité et d'insertion dans le monde des adultes, centrant largement l'essentiel de son expérience adolescente autour de ce qui se passe à l'Ecole ?

Lourde tâche pour les personnels de l'Education Nationale, qui exigerait au moins l'affichage clair de priorités et d'ambitions éducatives pour la jeunesse, une réflexion approfondie sur les contenus à enseigner, les méthodes à mettre en œuvre, les apports spécifiques sur lesquels s'appuyer. Le recours aux compétences des conseillers d'orientation-psychologues pourrait complètement trouver sa place dans cette nouvelle donne de la politique éducative. Malheureusement, nous allons voir qu'il n'en est rien.

E. La question du genre ou les signes d'une activité empêchée

Pour chaque adolescent les devenirs possibles vont se négocier de manière complètement singulière en fonction de son histoire et de celle de sa famille, des attentes dont il est l'objet, des rapports qu'il noue avec les contenus de savoirs et les activités qu'on lui propose dans une filière donnée. Les relations qu'il développe avec ses pairs et les adultes qui l'entourent, la diversité des expériences qu'il va faire, joueront également un rôle significatif dans son évolution. Par une prise en charge personnalisée et continue tout au long du cursus scolaire, les psychologues de l'éducation nationale devraient pouvoir mettre en œuvre cette « clinique du normal » s'adressant à tous les adolescents afin de favoriser le développement optimal de leur personnalité.

Or tout se passe comme si pressés par l'urgence et contraints à des interventions ponctuelles et morcelées, les Conseillers d'orientation-psychologues présentaient tous les signes de ce que les psychologues du travail dénomment « activité empêchée ». En effet chacun en fonction des contraintes locales du terrain est amené à arbitrer, le plus souvent sans le soutien du collectif, et encore moins de la hiérarchie entre ce qu'il pense devoir faire, ce qu'il peut réellement faire, et ce qu'il aimerait faire. Cet écart entre activité réalisée et activité souhaitée et jugée nécessaire, explique le malaise grandissant dans la profession. D'autant que la diversification des demandes exige une ouverture à différents apports théoriques et pratiques qu'il convient de s'approprier pour tenter d'apporter des réponses pertinentes.

Il est clair que cette « ré-invention » du métier dans son exercice quotidien, cette tentative d'affirmation du champ de compétence et de la place des Conseillers d'orientation -psychologues dans l'institution correspond à un coût psychologique important. L'analyse du travail nous apprend que ces situations se font jour lorsque le genre professionnel n'est plus suffisamment vivifié ou trop éclaté pour venir soutenir les professionnels et autoriser ces créations de style qui viendront à leur tour nourrir le métier. Bien que la profession de conseiller d'orientation -psychologue soit inventive et pleine de ressources le silence institutionnel, le déni de ses compétences, la sous-utilisation de ses potentiels, pratiqués depuis plus de 10 ans finissent par la fragiliser.

l'Ecole, on l'a vu, se trouve devant un choix que certains auteurs n'hésitent pas à qualifier d'historique. Ou bien, il s'agit de tracer les perspectives d'une politique éducative publique qui prennent en charge la formation et la qualification de toute la jeunesse, en en faisant un atout et un facteur stratégique de la compétitivité, de la productivité et des innovations technologiques. Pour cela c'est d'un nouvel élan dont l'Ecole a besoin ; prenant à bras le corps les questions de l'échec, de la démobilité scolaire, des parcours individualisés de réussite, et n'hésitant pas à y mettre les moyens matériels et humains pour y parvenir.

Ou bien, il n'est question pour le service public que de s'engager sur un socle minimum de connaissances de base et de socialisation, en transférant sur les individus la responsabilité de poursuivre leur formation au moment qu'ils jugeront le plus approprié. Dans ce cas, on se dirige à coup sûr vers une réduction des obligations de l'Etat en matière d'Education, vers un affaiblissement des frontières entre Ecole et non-Ecole, entre formation initiale et formation continue, entre apprentissage patronal et formation professionnelle publique.

Selon que l'une ou l'autre de ces voies sera choisie, il est clair que le positionnement et les missions des Conseillers d'orientation-psychologues seront différents. Les psychologues du second degré que sont les Conseillers d'orientation-psychologues, sont comme le service public d'Education à la croisée des chemins. Dans l'hypothèse la moins ambitieuse, on aura surtout besoin de bons informateurs. Conseillers des équipes éducatives et des chefs d'établissement pour la mise en œuvre de l'éducation à l'orientation, pouvant pratiquer des consultations d'orientation « tout au long de la vie ». Les menaces qui pèsent sur la réduction du rôle des personnels à celui d'informateur ou de « courtier en orientation » ainsi que le préconisent les experts européens imposent d'engager rapidement une réflexion sur l'évolution du métier. Celle-ci ne peut se faire sans tenir compte de l'apport de l'histoire, ni sans aborder les courants théoriques différents, parfois divergents qui irriguent les débats sur les missions et les pratiques. Elle ne peut non plus faire l'économie d'une interrogation commune à tous les psychologues, concernant la déontologie.

Les textes réunis ici se proposent d'apporter une contribution au débat sur le métier, afin que les professionnels s'en saisissent et d'une certaine manière renforcent et renouvellent le genre. Ceux qui aujourd'hui dénoncent l'éparpillement des missions, la confusion des rôles ont souvent en tête la volonté de ramener les fonctions des professionnels de l'orientation à l'information « au conseil tout au long de la vie ». Il s'agit en fait de permettre à chaque adolescent de trouver les ressources de mobilisation subjective de son développement, en prenant appui sur les questions liées à son devenir. Ils veulent ignorer la spécificité de la fonction qui réside non seulement dans son appartenance au champ de la psychologie, mais dans le fait qu'elle s'adresse principalement à des adolescents et à de jeunes adultes, dans un cadre de formation. Ce qui est en jeu c'est bien la possibilité pour chaque jeune de s'émanciper de son futur probable en termes socioprofessionnels pour développer d'autres possibles.

C. Remermier, Co.Psy.

Auteurs

Ont apporté leur contribution a cet ouvrage coordonné par **Catherine Remermier** :

- ▶ **Sophie Boniface**, Co-psy CIO Paris, Dr en Sciences de l'éducation ;
- ▶ **Yves Clot**, Chaire de Psychologie du CNAM;
- ▶ **Catherine Combasse**, Co-psy CIO. centre de formation de l'INETOP;
- ▶ **Hélène Facy**, Co-psy. Directrice du CIO Gennevilliers;
- ▶ **Jean-Paul Houvanaeghel**, Professeur agrégé de SES;
- ▶ **Denis Lemercier-Khün**, Maître de conférence. Caen;
- ▶ **Marie-Ange Monnier**, Co-psy;
- ▶ **Jacques Le Moigne**, Co-psy CIO Turenne. Dr en Sciences de l'éducation;
- ▶ **Régis Ouvrier-Bonnaz**, Directeur CIO.Creteil;
- ▶ **Florence Pages**, Co-psy CIO. Aulnay;
- ▶ **Evelyne Pichot**, Directrice CIO spécialisé;
- ▶ **Pierre Raynaud**, Co-psy CIO. Nantes;
- ▶ **Dominique Régnier**, Co-psy CIO. Metz. Dr en psychologie;
- ▶ **Catherine Remermier**, Co-psy CIO. Aulnay;
- ▶ **Pierre Roche**, Co-psy CIO. Dr en Sciences de l'éducation;
- ▶ **Jean-Yves Rochex**, Sociologue. Paris VIII;
- ▶ Et le secteur Co-psy du Snes.